

Livre blanc des mobilités 2030

Groupe de travail technique « prospective et modélisation »

Séance n°2 du 11.05.2017

Participants

- | | |
|------------------------|-----------------|
| - CD 93 | - APUR |
| - IAU-IdF | - SNCF réseau |
| - Futura mobility | - SGP |
| - Ville de Paris | - DRIEA / DIRIF |
| - Région Ile-de-France | - CCIP IdF |

Présentation du groupe de travail

Objectif du groupe de travail = permettre la mise en place d'un référentiel commun tant au niveau technique que politique sur des futurs possibles pour ensuite de définir des leviers d'action visant à atteindre les scénarios souhaités par les élus.

Il ne s'agit pas de remettre en cause des modèles existants mais d'approfondir des hypothèses, en ayant à l'esprit leurs limites et notamment les éléments qui ne sont pas pris en compte dans ces modèles.

Ordre du jour de la séance : définition d'une méthode visant notamment à répondre aux questions suivantes : Quelle place pour le travail de prospective dans le processus de réalisation du livre blanc ? Quelles articulations avec les autres groupes de travail thématiques ?

Points saillants des débats

Suite à des présentations de différentes démarches prospectives (SNCF réseau : mobilités en 2050 ; Paris en 2050 : cabinet de Célia Blauel ; Futura Mobility : think tank d'industriels sur les mobilités 2050), les débats ont permis de préciser les éléments à prendre en compte dans le travail de perspective « Mobilités 2030 » :

- S'inspirer des résultats et de l'apport méthodologique d'initiatives existantes.
- S'ouvrir à d'autres types d'acteurs qu'institutionnels afin d'avoir d'autres prismes sur les visions des mobilités futures (innovateurs, thinks tanks, recherche...).
- Partir de la question de l'usage et des besoins de l'utilisateur.
- Se centrer sur les leviers qui relèvent des acteurs publics : à la fois les différents types d'actions possibles et les différents positionnements de la collectivité (facilitateur / régulateur / fédérateur / financeur / pilote ...) ; analyser leurs impacts sur d'autres types d'acteurs (usagers, acteurs économiques : lever des freins / régler) ...
- Distinguer de grandes tendances structurelles (les « intangibles » : évolutions démographiques, évolutions urbaines et projets en cours impactant les déplacements) et ce sur quoi les politiques publiques pourront avoir un impact, pour permettre aux élus d'identifier leurs marges de manœuvre.
- Montrer les potentialités mais aussi les risques liés à l'arrivée de nouvelles innovations dans le domaine des mobilités.

La question de l'horizon temporel a également été abordée :

- 2030 : sur des sujets tels que les infrastructures, la date paraît proche car tout est en partie joué (même si certains projets auront sans doute évolué) ; sur d'autres sujets tels que les mobilités liées aux nouvelles technologies, ou encore les transformations de comportements qui leur sont liées, le rythme est différent et cet horizon temporel ouvre sur de nombreuses évolutions possibles.
- On peut imaginer des solutions à mettre en place en 2030 en ayant une perspective temporelle plus éloignée : 2030 permet de « cranter » et de jalonner la réflexion qui ne s'interdira pas d'aller au-delà de cette date.

Méthode de travail élaborée par les participants

Cette première réunion a permis aux participants de s'accorder sur une méthode de travail en 4 temps.

Temps 1 (mai-juin)

Ecriture d'un scénario « tendanciel » à l'horizon 2030 dans lequel viennent s'insérer les conséquences possibles de l'arrivée de plusieurs innovations dans le domaine des mobilités, dans l'hypothèse où les acteurs publics ne mettent pas en œuvre d'autres actions que celles qui existent actuellement ou sont déjà planifiées.

Temps 2 : (juillet)

Ces éléments et cette méthode de travail sont présentés au comité technique puis aux élus pilotes, qui échangent autour de ces éléments, en vue de leur modification / validation. Les risques qu'il s'agit d'anticiper sont identifiés collectivement, des objectifs communs en réaction à ces risques se dessinent.

En parallèle, les groupes de travail thématiques avancent dans le but de permettre aux élus de s'accorder sur des objectifs partagés et communs, et de prioriser de ces objectifs, dans le cadre du contexte législatif et réglementaire existant.

Temps 3 (octobre – décembre)

En fonction de l'avancée des travaux et des objectifs communs définis par les élus (qui seront également enrichis par les discussions autour de thématiques précises), écriture de 2 à 3 scénarios alternatifs qui modifieront le scénario « tendanciel » à partir de choix publics effectués : politiques publiques à mettre en œuvre dans les collectivités locales / leviers pour impacter le comportement des usagers / leviers pour impacter le développement des innovations dans les transports et l'action des acteurs économiques...

Il s'agira de s'attacher dans ces scénarios alternatifs à prendre en compte la diversité des territoires franciliens et des solutions possibles.

Temps 4 (janvier – mars) : à approfondir

Ce travail de prospective doit prendre en compte la question de l'après Livre Blanc : son utilité sera liée notamment à sa capacité à concrétiser les réflexions mises en place tout au long de la démarche. Aussi, la question de l'expérimentation et de l'évaluation des politiques publiques qui pourront être mise en œuvre pourra faire l'objet d'un 4^{ème} temps de travail, sous une forme à définir.